

Carrier, Lynda (BAPE)

À: Arseneau, Cédric
Objet: RE: Bape - Questions sur la consultation publique sur la Réserve écologique de L'Île-Brion

De : Arseneau, Cédric [mailto:Cedric.Arseneau@dfo-mpo.gc.ca]

Envoyé : 30 octobre 2018 13:05

À : Carrier, Lynda (BAPE) <Lynda.Carrier@bape.gouv.qc.ca>; Gilbert, Michel <Michel.Gilbert@dfo-mpo.gc.ca>

Cc : Hammill, Mike <Mike.Hammill@dfo-mpo.gc.ca>

Objet : RE: Bape - Questions sur la consultation publique sur la Réserve écologique de L'Île-Brion

Bonjour Madame Carrier,

Voici les réponses aux questions posées par le BAPE dans le cadre de la consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion aux personnes-ressources du MPO. Nous avons mis en commun nos réponses que vous retrouverez ici-bas, en bleu :

1. Quel rôle peut jouer le Conseil consultatif canadien sur la durabilité des ressources halieutiques dans le cadre de la récolte de données pour la gestion de la population de phoques et sur leurs interactions avec les autres espèces de l'écosystème marin, notamment dans le contexte plus particulier de l'île Brion?

Le CCRDH est un organisme consultatif externe au MPO et n'a qu'un rôle de conseiller auprès du ministre des Pêches et des Océans, à qui il fournit des recommandations sur diverses questions entourant les pêches. De façon générale, le Ministre demande au CCRDH de fournir des conseils sur des questions globales et stratégiques, et des enjeux locaux comme celui lié à la chasse aux phoques gris à l'Île Brion ne sont habituellement pas traités par le CCRDH. Ainsi, le CCRDH n'a pas de mandat ou de rôle dans la collecte de données sur les espèces marines ou sur leurs interactions avec d'autres composantes des écosystèmes marins. Leurs conseils et recommandations sont habituellement fondés sur les avis scientifiques et les données fournies par les experts des Sciences du MPO. Le CCRDH peut recommander que des études complémentaires soient effectuées et/ou que des données additionnelles soient récoltées pour mieux cerner certains enjeux, mais leurs recommandations sont habituellement à un niveau plus stratégique/politique. Les démarches afin de mettre en place le CCRDH sont en cours, mais les coprésidents et les membres n'ont pas encore été nommés par le Ministre.

2. Un tableau du nombre de permis émis au Québec en lien avec la chasse au phoque a été présenté au cours de la consultation publique (DB19, p. 5). Pourriez-vous fournir des données plus précises pour la chasse au phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine, notamment le nombre de permis commerciaux et pour usage personnel?

Il y a présentement aux Îles-de-la-Madeleine 557 permis de chasse commerciaux pour le phoque du Groenland et le phoque gris, 27 permis de chasse commerciaux pour le phoque gris seulement et 102 permis de chasse pour usage personnel pour le phoque du Groenland et le phoque gris.

3. Le Ministère a-t-il observé ou documenté des effets positifs de l'augmentation de la population de phoques sur l'écosystème marin? Veuillez élaborer.

Au cours des dernières années, les efforts du MPO ont été axés sur la compréhension des liens trophiques entre le phoque gris et les différentes espèces de poissons de fond dans le sud du golfe du Saint-Laurent, pour tenter de déterminer si le phoque gris pouvait jouer un rôle dans l'absence de rétablissement qui a été observé chez certaines espèces dont la morue, la raie tachetée et la merluche (sujet abordé lors des audiences). À l'heure actuelle, le MPO ne s'est pas penché récemment sur d'autres enjeux ou impacts liés à l'augmentation de la population de phoque gris dans le sud du Golfe, qu'ils soient positifs ou négatifs. Cependant, des travaux des recherches à l'Île de Sable ont permis de

déterminer que la présence accrue du phoque gris, en conjonction avec un climat plus doux, a favorisé l'augmentation du taux de survie des chevaux présents sur l'Île. Cette augmentation serait liée à l'accroissement de la déposition de fèces par le phoque gris qui améliorerait les conditions de croissance (nutriments) des plantes herbacées dont se nourrissent les chevaux. Au début des années 2000, une étude du MPO a révélé que l'accroissement de la prédation par les requins et la compétition pour la nourriture entre le phoque gris (plus gros) et le phoque commun (plus petit) représentaient des facteurs qui avaient contribué au déclin de l'abondance du phoque commun sur l'Île de Sable (voir la publication jointe). La présence du phoque gris a également été identifiée comme un facteur pouvant attirer le grand requin blanc, étant donné que les grands requins préfèrent s'alimenter sur les phoques, mais cette possibilité n'est appuyée que par des rapports anecdotiques à ce jour.

Bowen

PvLifeHistPopDecline

4. Le MDDELCC a suggéré de créer un code de bonnes pratiques pour les chasseurs de phoques qui préciserait les règles particulières à respecter sur l'île Brion et qui permettrait d'adapter les règles existantes établies par le MPO (DT2, p. 38). Ce code pourrait par exemple toucher la période de chasse, le nombre de captures, le nombre de chasseurs, la procédure d'abattage et de traitement des carcasses. Comment voyez-vous la surveillance de l'application de ce code de bonnes pratiques? De façon plus précise, est-ce que le MPO serait l'autorité responsable pour certains ou tous les aspects?

Le MPO peut collaborer avec le MDDELCC afin d'ajuster les mesures de gestion de la chasse au phoque gris sur l'Île Brion pour s'assurer qu'elles répondent à leurs préoccupations. Ces discussions devront avoir lieu dans le respect des juridictions respectives, mais nous croyons qu'il est possible de trouver un terrain d'entente afin que les obligations juridiques des deux partis soient respectées. Le MPO est l'autorité responsable de la réglementation qui encadre les activités de chasse aux phoques. Tous les efforts raisonnables seront déployés par le MPO pour s'assurer que les mesures de gestion de chasse mise en place dans les conditions de permis, émises ce dernier, soient respectées.

5. Est-ce que le Ministère effectue des études plus localisées sur les impacts des phoques gris sur l'écosystème marin? Auriez-vous de l'information en ce sens pour le secteur de l'île Brion?

Toutes les informations dont dispose le MPO sur la population de phoque gris et sur ces impacts sur l'écosystème ont été communiquées à la commission. Les seuls travaux récents sur le phoque gris à l'Île Brion et aux Îles-de-la-Madeleine sont liés à des échantillonnages réalisés périodiquement pour caractériser le régime alimentaire de cette espèce dans le sud du Golfe ou pour récolter des mesures/échantillons biologiques qui contribuent à l'évaluation périodique de la population.

6. Y a-t-il des études sur les pertes économiques des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine dues à la présence du phoque?

Non, il n'y a pas d'études spécifiques portant sur les pertes économiques des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine dues à la présence du phoque gris. Nous documentons présentement les interactions entre les mammifères marins et les engins de pêche, mais aucune analyse spécifique n'a été réalisée à ce jour.

J'espère que ces éléments de réponses contribueront à vos travaux. Si vous avez besoin de complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne journée

Cédric Arseneau

Directeur | Director

Secteur des Îles-de-la-Madeleine | Magdalen Islands area

Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

235 chemin Principal, porte 206

Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R7

cedric.arseneau@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone/Telephone : 418-986-2095

Télécopieur/Facsimile : 418-986-5353